



Une municipalité grandeur nature

1321 chemin de Béthanie, Béthanie, QC J0H 1E1

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement portant le numéro 267-21 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la municipalité de Béthanie.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement intitulé <<Règlement numéro 267-21 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité de Béthanie >>
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 8 février 2021 à 18h15 à la salle du conseil au 1321 chemin de Béthanie à Béthanie. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet du projet de règlement est que plusieurs dispositions dudit règlement doivent être modifiées afin de permettre certaines activités d'agrotourisme liées aux réceptions dans la zone 506 sur le territoire de la municipalité. Le conseil désire aussi modifier ledit règlement pour revoir la superficie minimale au sol des bâtiments principaux dans les zones mixtes (201 et 202) du périmètre d'urbanisation.
4. La description plus précise de ce projet de règlement peut également être consultée au bureau de la municipalité.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 17h00.

Donné à Béthanie ce dix-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

Marilou Landry
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière